

Service des automobiles et de la navigation

Av. du Grey 110 1014 Lausanne T +41 21 316 82 10 Sélection 112 rendez-vous.expertises@vd.ch

MODIFICATION D'UN RENDEZ-VOUS D'INSPECTION PAR INTERNET



(rubrique Automobiles - Expertises - Déplacer rendez vous)

https://www.viacar.ch/dispo

MODE D'EMPLOI



Accès

L'accès au portail IDISPO se fait via l'adresse suivante : <u>www.viacar.ch/dispo</u> ou à partir de du site internet du SAN.

Le masque ci-dessous s'affichera



Il s'agira ensuite de sélectionner l'onglet > Contrôles techniques afin de poursuivre votre login.



Login





Déplacement de votre rendez-vous

Veuillez saisir votre canton d'inspection, le N° de matricule de votre véhicule et le N° FID. Vous trouverez le N° FID au milieu de votre convocation.







>A >F



Données personnelles



Ń

Il est impératif que vous complétiez ces champs, sinon vous ne pourrez pas déplacer votre rendez-vous.

Vous pouvez modifier votre rendez-vous 5 fois dans le délai qui vous est imparti.

L'adresse électronique permettra de vous confirmer que votre rendez-vous a été changé et le numéro de téléphone peut être nécessaire pour vous joindre si nous avons besoin de précisions.



Choix d'une nouvelle date

Vous ne pouvez pas déplacer votre rendez-vous au-delà du délai qui vous est imparti.





Nous vous proposons plusieurs dates. Cliquez sur le rendez-vous qui vous convient ou vous pouvez demander une nouvelle recherche.





Confirmation du nouveau rendez-vous



Une nouvelle convocation pour l'inspection est éditée. Nous vous conseillons de l'imprimer.

Le processus est terminé vous pouvez donc sortir de l'application en cliquant sur le bouton «sortir» situé en haut à droite de votre écran.

Dans les heures qui suivront la modification de votre rendez-vous, vous recevrez sur votre messagerie la confirmation du déplacement de rendez-vous.

01.02.2005 / INTER



SERVICE DES AUTOMOBILES du canton VD / FIXATION DE RENDEZ-VOUS VEHICULE Service des automobiles et de la navigation Centre de Lausanne Aigle Nyon Yverdon-les-Bains Rte de Lausanne 24 hte de Lausanne 24 Case postale 1290 1401 Yverdon-les-Bains Tél.:+41(0)24 557 65 10 Fax:+41(0)24 425 01 34 San. Yverdon @vd.ch Ch. Sous-le-Grand-pré 12 Ch. du Bochet 8 Centre de Lausanne Aw. du Grey 110 1014 Lausanne Tél.:+41(0)21 316 82 10 Sélection 1 Fax:+41(0)21 316 88 88 Ch. 300she-Brand-pre 12 1860 Aigle Tél.:+41(0)24 557 71 30 Fax:+41(0)24 466 45 57 San.aigle@vd.ch 1260 Nyon Tél.:+41(0)22 557 52 90 Fax:+41(0)22 557 53 00 San.nyon@vd.ch rendez -vous.expertises@vd.ch 06.03.2015 / INTER Nom, Prénom Adresse Contrôle technique du véhicule, VD 212'048 Madame, Monsieur Le véhicule mentionné ci-dessous est, selon l'art. 33 de l'ordonnance concernant les exigences techniques des véhicules routiers (OETV), soumis au contrôle technique périodique Jour / Date jeudi 30 avril 2015 11:40 Heure Piste 6 Lieu d'inspection Lausanne La Blécherette Service des automobiles Av du Grey 110 1014 Lausanne Prix 65.00 Raison de la convocation Contrôle périodique Remarques Nouveauté! Vous pouvez déplacer votre rendez-vous http://www.san.vd.ch FID: VD-4051-YMPD par internet Détenteur Nom, Prénom Adresse Dernier contrôle: 23.08.2010 N° matricule Skoda Octavia C 2.0TDI Margue et type

Pour faciliter le contrôle technique, nous vous prions de bien vouloir prendre note des indications ci-après - veuillez placer le véhicule 10 minutes avant l'heure de convocation dans la zone d'attente de la piste indiquée

- le véhicule ou remorque de moins de 3'500 kg doit être non chargé. Son châssis et ses organes mécaniques doivent être particulièrement propres
- le véhicule de transport de choses de plus de 3'500 kg de poids total doit être présenté chargé à min. 75%

du poids total ou être au bénéfice d'un protocole de test de freinage en charge. Le détenteur ou son délégataire est responsable de l'arrimage.

- vous présenterez à l'expert la convocation. Le permis de circulation et le carnet antipollution si nécessaire

vous devez annoncer préalablement toute modification technique; à défaut un nouveau rendez-vous devra être fixé
Les conditions de contrôle technique pour chaque catégorie de véhicules peuvent être consultées sur Internet http://www.vd.ch/san.

La facture vous parviendra dans les jours suivant le contrôle. Le dépôt de plaque(s), l'annulation du permis de circulation, l'annulation ou report du rendez-vous doivent nous être annoncés au plus tard 3 jours ouvrables (lu-ve) avant la date fixée, faute de quoi l'émolument prévu sera facturé. Il en va de même en cas de non présentation au rendez-vous fixé. L'annulation du permis de circulation ou le dépôt de plaque(s) supprime le rendez-vous.

Avec nos meilleures salutations

Imprimer la convocation Suivant



Dans les heures qui suivront la modification de votre rendez-vous, vous recevrez sur votre messagerie la confirmation du déplacement de rendez-vous.

---- Transféré par Jean-François ABATE/SAN/admin-VD le 02.05.2014 13:21 ----

De : rendez-vous.expertises@vd.ch A : Date : 02.05.2014 13:15 Objet : Contrôle technique du véhicule, VD 227'817 (N* matricule 598.492.153)

02.05.2014 / INTER Masset SA En budron 7B 1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contrôle technique du véhicule, VD 227'817

Madame, Monsieur,

Le véhicule mentionné ci-dessous est, selon l'art. 33 de l'ordonnance concernant les exigences techniques des véhicules routiers (OETV), sournis au contrôle technique périodique

Lieu d'inspection Lausanne La Blécherette, Service des automobiles, Av du Grey 110, 1014 Lausanne

Jour / Date: mardi 27 mai 2014, Heure: 12:15 Heure, Piste: 5, Prix: 65.00

Détenteur: Masset SA En budron 7B, 1052 Le Mont-sur-Lausanne N° matricule: 598.492.153 Marque et type: Chevrolet Nubira Stat 2.0D Raison de la convocation Contrôle périodique Remarques

Pour faciliter le contrôle technique, nous vous prions de bien vouloir prendre note des indications ci-après : - veuillez placer le véhicule 10 minutes avant l'heure de convocation dans la zone d'attente de la piste indiquée

 - le véhicule de moins de 3'500 kg doit être non chargé. Le véhicule ou la remorque et son châssis doivent être propres

 - le véhicule de transport de choses de plus de 3'500 kg de poids total doit être présenté chargé à min. 75% du poids total ou être au bénéfice d'un protocole de test de freinage en charge. Le détenteur ou son délégataire est responsable de l'arrimage.

- vous présenterez à l'expert la convocation, le permis de circulation et le carnet antipollution si nécessaire

- vous devez annoncer préalablement toute modification technique; à défaut un nouveau rendez-vous devra être fixé

La facture vous parviendra dans les jours suivant le contrôle. Celui-ci sera également facturé si vous ne présentez pas le véhicule.

Les conditions de contrôle technique pour chaque catégorie de véhicules peuvent être consultées sur Internet http://www.vd.ch/san.

Le dépôt de la/les plaque(s) d'immatriculation avant l'expertise entraîne l'annulation du rendez-vous. En cas de dépôt auprès d'un office de poste, veuillez nous aviser au moins 3 jours ouvrables (lu-ve) avant la date fixée, de même si vous reportez ou annulez le rendez-vous, faute de quoi l'émolument prévu sera facturé.

Avec nos meilleures salutations